

Les missions des CHU

Les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ont la particularité d'assurer une triple mission de **soins**, de **formation** (enseignement) et de **recherche**. L'association de ces trois compétences doit permettre d'assurer une continuité entre les besoins de la médecine hospitalière et la **recherche biomédicale**, elle-même source importante de **formations initiale et continue** des médecins, contribuant ainsi à l'amélioration de la **qualité des soins**. En France, on dénombre 29 CHU.

1. Les soins

Les Centres Hospitaliers Universitaires assurent 35% de l'activité de soins des hôpitaux publics français.

La **continuité des soins** et l'**égal d'accès aux soins pour tous** sont partie intégrante des droits fondamentaux de l'utilisateur. Le Code de la santé publique fait obligation au service public hospitalier d'être en mesure d'assurer et de concourir à la prise en charge de l'urgence et la permanence des soins aux patients. Le CHU doit ainsi se conformer aux grands principes de l'accès aux soins, ce qui implique l'accueil du patient de jour comme de nuit, éventuellement en urgence, ou d'assurer son admission dans un autre établissement assurant le service public hospitalier, en refusant toute forme de discrimination.

2. L'enseignement et la formation

Les CHU concourent à l'**enseignement universitaire et post universitaire** et à la **formation des praticiens hospitaliers et non hospitaliers**.

En coopération avec les 44 facultés de médecine et les 16 facultés d'odontologie, les CHU assurent la formation des étudiants et des internes (34 700 étudiants dans les disciplines médicales).

Ainsi la **formation initiale des médecins** est dispensée au sein d'une université associée à l'un des 29 CHU, pour une durée variant entre 9 ans (médecine générale) et 11 ans (autres spécialités). Cette formation initiale comprend trois cycles de formation au cours desquels les étudiants sont amenés à effectuer des stages en CHU.

Les CHU forment également au sein d'écoles spécialisées plus de 25 000 élèves aux métiers de soignants, de cadres de santé, de techniciens de laboratoires.

3. La recherche

Le service public hospitalier a pour mission d'intégrer la recherche médicale, odontologique (dentaire) et pharmaceutique à son activité, afin de participer à l'amélioration de la qualité des soins. Ainsi la recherche médicale en France est mise en oeuvre en grande partie dans les CHU. Ces derniers associent dans un continuum scientifique d'une part la **recherche fondamentale**, réalisée au sein d'unités et d'équipes de recherche universitaires ou d'organismes de recherche (INSERM, CNRS), et d'autre part la **recherche clinique** assurée au sein de pôles d'activités ou dans des plateformes spécialisées telles que les Centres d'Investigation Cliniques (CIC), les directions ou délégations à la recherche clinique (DRC) ou les centres de recherche clinique.

Les CHU entretiennent des liens étroits avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM). Ce dernier dispose de laboratoires dans ces établissements et peut aussi agréer des équipes de recherche hospitalière.

Ces hôpitaux de haute technicité peuvent également être associés à des **pôles de compétitivité**. Ces pôles favorisent la mise en place de projets collectifs de recherche et de développement, regroupant centres de recherche, entreprises et éventuellement centres de formation. Ces projets labellisés par les pôles de compétitivité offre la possibilité aux différents acteurs de la recherche biomédicale de bénéficier de fonds et de partenaires favorisant la valorisation économique des innovations issues de la recherche régionale en mettant à contribution des savoirs faire publics et privés. Fin 2008, on recensait 10 CHU associés à un pôle de compétitivité et 625 équipes labellisées.

Aux avant-postes de l'innovation, les CHU contribuent activement aux avancées médicales et thérapeutiques, avec 235 brevets déposés en moyenne par an et plus de 530 programmes hospitaliers de recherche clinique annuels. Avec une participation à hauteur de 56% des publications françaises en recherche biomédicale, ces sites sont des lieux incontournables de production de la recherche biomédicale nationale.

Vers un renforcement des missions d'enseignement et de recherche des CHU

Dans un rapport sur l'avenir des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) remis le 7 mai 2009 au Président de la République, la Commission Marescaux a émis des recommandations allant dans le sens d'un **renforcement des dimensions universitaire et de recherche des CHU**. Il s'agit d'une part de **faire de la recherche biomédicale une priorité nationale**, avec notamment la création d'Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU) labellisés sur des critères d'excellence afin de contribuer au rayonnement de la recherche médicale et scientifique française à l'étranger. Un autre axe d'action consiste à **dynamiser les partenariats CHU-Université** en matière d'enseignement et de recherche au moyen de Contrats d' Objectifs et de Moyens Hospitalo-Universitaires (CNOMHU), et d'associer plus étroitement les représentants du monde médical et universitaire à la gouvernance hospitalière. Enfin, la Commission Marescaux s'est penchée sur les moyens d'améliorer l'attractivité de la recherche aux yeux des étudiants de médecine. Elle réaffirme également la nécessité **d'accroître le potentiel d'accueil des étudiants** en développant la coopération avec les autres établissements de santé sous l'égide des universités.